



REGLEMENT

INTERCLUBS JEUNES – V2

SAISON 2015 - 2016



TABLE DES MATIERES

1. Conditions de participation	3
2. Format de la compétition	4
3. Organisation du Championnat	5
4. Déroulement des rencontres	5
5. Transmission des résultats	6
6. Résultats des rencontres	7
7. Classement des équipes	7
8. Récompenses	7
9. Volants	8
10. Forfaits, sanctions, pénalités	8
11. Arbitrage	9
12. Tenue	9
13. Réclamations / Litiges	9
14. Calendrier	10
15. Membres de la C.I.J	10
16. Conclusions	10

Le Championnat des Côtes d'Armor par Equipes Jeunes est organisé par le Comité Départemental 22 de Badminton.

Les titres décernés seront :

Champion des Côtes d'Armor Interclubs Poussins,
Champion des Côtes d'Armor Interclubs Benjamins,
Champion des Côtes d'Armor Interclubs Minimes,
Champion des Côtes d'Armor Interclubs Cadets.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1 Les équipes et joueurs doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton des Côtes d'Armor.

1-2 Chaque équipe doit être inscrite et le club doit avoir acquitté les frais d'inscription de 6 euros par équipe engagée avant le début du championnat.
Pour un nouveau club, les frais d'inscription seront offerts l'année de l'affiliation.

1-3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses, téléphones et emails des responsables : du Club, de l'équipe (qui doit être majeur et différent pour chaque équipe du même club) et du capitaine (joueur de l'équipe).

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat du Comité départemental de badminton des Côtes d'Armor.

1-4 Chaque équipe sera composée de 4 joueurs minimum (2 joueuses et 2 joueurs).

1-5 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs des catégories : « poussin », « benjamin », « minime » et « cadet » titulaires d'une licence compétition.

1-6 Les catégories d'âge saison 2015/2016 :

- Cadets : Joueurs né(e)s en 2000 - 2001
- Minimes : Joueurs né(e)s en 2002 - 2003
- Benjamins : Joueurs né(e)s en 2004 - 2005
- Poussins : Joueurs né(e)s en 2006 - 2007

1-7 Aucun surclassement n'est autorisé hormis :

- pour les minibads sous réserve des autorisations médicales nécessaires.
- pour les clubs à qui un surclassement (1 garçon et 1 fille maximum) permettrait d'engager une équipe sans pénaliser la création d'une équipe dans la catégorie d'âge inférieure.

1-8 L'entente de deux clubs maximum sera autorisée à condition que ces deux clubs ne puissent pas créer au moins une équipe avec leurs propres licenciés. **Cette entente ne pourra pas jouer la finale interclubs régionale.**

1-9 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

Article 2 : FORMAT DE LA COMPETITION

Pour éviter de trop longs déplacements et des journées trop longues, la compétition se déroulera en deux phases :

- Une phase de poules (Phase 1),
- Une phase finale départementale.

2-1 Phase 1 (Phase de poules)

2-1-1 Chaque club pourra inscrire une ou plusieurs équipe(s) par catégorie d'âge. Les équipes seront réparties dans les poules.

2-1-2 Dans une même catégorie d'âge où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe.

2-1-3 Les poules sont formées par secteur géographique dans la mesure du possible et toutes les équipes s'affrontent au sein de leur poule en matchs aller-retour.

2-1-4 A partir de 6 équipes inscrites dans une catégorie d'âge, au moins 2 poules seront créées.

2-2 Phase finale départementale

2-2-1 La phase finale se disputera sur une journée sous la forme d'un tableau à élimination directe. Les deux premiers de poules de chaque catégorie (poussins, benjamins, minimes et cadets) seront qualifiés pour cette phase.

2-2-2 Le tableau de la phase finale sera établi tout comme les sorties de poules d'un TDJ (avec deux sortants par poules). Un tirage au sort sera effectué pour déterminer les 2 – 4 – 8 têtes de série qui seront exemptes du 1^{er} tour du tableau final.

2-2-3 Dans chaque catégorie, l'équipe vainqueur de cette phase finale départementale, sera désignée Championne des Côtes d'Armor Equipe Jeunes.

2-2-4 Seront exemptes de la phase finale, les équipes des catégories d'âge qui auront évoluées dans des poules uniques en phase 1. Dans ce cas, les équipes classées 1^{ères} de ces poules seront désignées Championnes des Côtes d'Armor Equipe Jeunes.

2-2-5 L'équipe vainqueur, dans chaque catégorie, sera sélectionnée pour représenter le Comité des Côtes d'Armor, sur la phase finale régionale le 05 Juin 2016 dans le Comité du Finistère (29).

Si une équipe renonce à sa sélection, sa place sera prise par l'équipe finaliste.

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3-1 Phase 1

3-1-1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule, en matchs aller/retour.

3-1-2 Les rencontres se dérouleront :

- le dimanche 10/01/2016 pour la phase aller **(J1)**
- le dimanche 06/03/2016 pour la phase retour **(J2)**

3-1-3 Une équipe inscrite en Interclubs s'engage à recevoir au moins une fois. Dans la convocation envoyée par l'équipe hôte, il est obligatoire de mentionner le nom du responsable de journée.

Ce responsable est l'unique référent en cas de litige lors de la dite journée. Ce responsable sera non joueur et veillera aux reports des résultats des matchs sur les feuilles de scores; il visera de sa signature l'exactitude des informations.

3-1-4 Il serait apprécié que l'équipe hôte mette à la disposition de l'ensemble des joueurs durant la journée des boissons, gâteaux, ...

3-2 Phase finale départementale

3-2-1 La phase finale sera organisée par l'un des clubs qualifiés.

3-2-2 La salle devra disposer de 7 terrains minimum.

3-2-3 Une buvette sera mise à disposition des joueurs afin qu'ils puissent se restaurer.

3-2-4 Un goûter, à la charge de l'organisateur, doit être organisé pour clôturer cette journée. Des photos d'équipes, à transmettre au Comité, seront les bienvenues.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4-1 Chaque rencontre se déroulera en cinq matchs dans les 5 disciplines suivantes :

- 1 match en simple homme – (SH),
- 1 match en simple dame – (SD),
- 1 match en double hommes – (DH),
- 1 match en double dames – (DD),
- 1 match en double mixtes – (DM).

4-2 Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break conformément aux règles de jeu du badminton.

4-3 Le club accueillant une rencontre doit nommer un responsable de la journée. Ce responsable de la rencontre a pour rôle de :

- Donner une feuille de composition d'équipe à chaque capitaine (cf. fichier Excel joint),
- Récupérer les feuilles de composition d'équipe et remplir l(es)a feuille(s) de rencontre informatisée(s) (cf. fichier Excel joint),
- Lancer les matchs,
- Remplir l(es)a feuille(s) de rencontre informatisée(s),
- Faire signer l(es)a feuille(s) de rencontre une fois terminée.

Afin de faciliter le travail du responsable de la journée, les capitaines d'équipes arriveront avec une feuille de présence (cf. fichier Excel joint) qui précisera le nom, le prénom, le classement et le numéro de licence des joueurs.

4-4 L'utilisation de la feuille Excel est obligatoire, elle sera téléchargeable sur le site du comite (<http://www.codepbad22.com>) à partir du jeudi soir précédent la journée. La signature n'étant pas possible, les capitaines des équipes devront veiller à la véracité des résultats.

4-5 Le classement des joueurs et des paires est établie par le classement mis a jour hebdomadairement le jeudi précédent la journée de la rencontre.

4-6 L'ordre des matchs est déterminé par les capitaines ou les responsables de l'équipe sur la journée.

4-7 Un même joueur ou joueuse d'une équipe :

- ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de 2 matchs,
- ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club.

4-8 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien cocher la case « ABANDON » sur la feuille de match.

4-9 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou une joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement tout en respectant l'article 4.7.

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

5-1 A l'issue de chaque rencontre, le responsable de la journée envoie le soir même avant 20h00 par mail, les résultats au Comité 22 de badminton et à la commission jeunes.

Email : codepbad22@gmail.com & jeunes@codepbad22.com

5-2 L'équipe hôte dispose de trois jours pour envoyer par courrier les feuilles de présence, de composition d'équipe et de match clairement et complètement remplies (signature des capitaines, ...) au Comité 22.

Adresse : 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

5-3 L'équipe hôte a la possibilité de scanner les documents cités en 5.2 et de les envoyer par mail au comité. Les originaux devront être conservés trois mois.

Article 6 : RESULTATS DES RENCONTRES

Le résultat d'une rencontre est déterminé par l'addition des résultats des matchs selon le barème suivant :

Victoire (y compris par WO)	+ 1 point
Défaite	0 point
Défaite par WO involontaire	0 point
Forfait volontaire	- 1 point

L'équipe victorieuse est celle qui remporte le plus de points.

Article 7 : CLASSEMENT DES EQUIPES

7-1 Le classement des équipes par poule est déterminé par l'addition des résultats des rencontres selon le barème suivant :

Victoire	+ 3 point
Egalité	+ 1 point
Défaite	0 point
Forfait volontaire	- 1 point

7-2 En cas d'égalité, le classement est établi selon les critères suivants (sur l'ensemble des rencontres) :

- le nombre de matchs gagnés,

Puis :

- la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus,

Et enfin :

- la différence entre le nombre de points gagnés et perdus.

7-3 Le classement ne sera définitivement validé qu'une fois la totalité des rencontres effectuées dans les délais impartis.

Article 8 : RECOMPENSES

Un trophée sera remis aux équipes championnes des Côtes d'Armor. Chaque joueur composant l'équipe lors de la finale recevra une médaille. Ces récompenses sont à la charge du Comité Départemental et seront remises lors de l'assemblée générale du Comité départemental.

Article 9 : VOLANTS

9-1 Phase 1 (phase de poules) :

Les matchs des équipes se jouent en volants plastiques. Les joueurs classés peuvent jouer en volants plumes. Les volants plumes sont alors à leur charge.

9-2 Phase finale départementale :

La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges). En cas de litiges, la rencontre se jouera avec des volants officiels MAVIS 300 Blanc.

9-3 Cas particulier :

Les matchs des équipes poussines se disputeront exclusivement en volants plastiques.

Article 10 : FORFAITS. SANCTIONS. PENALITES

10-1 Forfait d'un joueur sur un match

Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et de 2 joueuses.

10-1-1 En cas d'équipe incomplète, le match non joué sera compté -1 à 1.

10-1-2 Chaque match non joué sera sanctionné d'un point de pénalité sauf si le forfait est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre.

10-1-3 A partir de deux points de pénalités lors d'une même rencontre, cette sanction sera remplacée par un forfait sur la rencontre.

10-2 Forfait d'une équipe sur une journée

10-2-1 L'équipe forfait sera sanctionnée d'une amende de 25,00€ sauf raisons majeures à justifier par écrit (courrier ou mail) à la commission départementale jeunes dans les 48H00 suivant la date de la rencontre.

10-2-2 L'équipe adverse sera déclarée vainqueur de la rencontre sur le score de 5 à 0.

10-3 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés

Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus (21-0 / 21-0).

10-4 Jouer dans 2 équipes / Jouer plus de 2 matchs

Le non-respect de l'article 4-5 entraîne la perte (21-0 / 21-0) de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la journée.

10-5 Disqualification

10-5-1 La Commission Interclubs Jeunes (C.I.J) a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

10-5-2 La C.I.J. a le pouvoir de disqualifier une ou plusieurs équipes dans le cas où rien n'aura été mis en place pour terminer le championnat dans les délais impartis.

Article 11 : ARBITRAGE

Sauf demande particulière, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

Article 12 : TENUE

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes :

- les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits ;
- les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé que dans des cas particuliers : à la demande motivée (certificat médical par exemple) du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

Article 13 : RECLAMATIONS / LITIGES

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au responsable de la journée, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 15 jours suivants par courrier adressé au secrétariat du Comité 22 à l'attention du responsable de la Commission Interclubs Jeunes.

Si un club trouve une sanction trop sévère, il peut faire appel auprès de la commission régionale litige par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent soit le fait générateur soit la réception de la décision faisant grief (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du règlement de 86 euros correspondant aux droits de consignation.

Article 14 : CALENDRIER

- ↳ Inscriptions des équipes transmises au Comité 22 avant le : 27/11/2015.
- ↳ J 1 ICD Rencontres Aller : 10/01/2016.
- ↳ J 2 ICD Rencontres Retour : 06/03/2016.
- ↳ J 3 ICD Finales Départementales : 24/04/2016.
- ↳ Finale régionale interclubs jeunes le : 29/05/2016.
(dans le Comité 29)

Article 15 : MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCLUBS JEUNES

BRADAMANTIS Catherine	06.41.22.02.70
CLEMENT Jean-Marie	06.51.34.23.24
COQUIO Stéphane	06.58.06.01.52
DEMOY Constantin	06.19.15.05.79 (Responsable interclubs jeunes)

ADRESSE MAIL : jeunes@codepbad22.com

Article 16 : CONCLUSIONS

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par la Commission Interclubs Jeunes.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la Commission Interclubs Jeunes des Côtes d'Armor aux membres du Conseil d'Administration du Comité 22 qui l'a avalisé le 25 juin 2015 **et modifié le 05 septembre 2015.**